

VI.

L'ŒUVRE FUTURE DE L'INSTITUT POUR DONNER SUITE AUX
RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Le plan des travaux, que l'Institut se propose d'exécuter dans un avenir immédiat pour donner suite aux résolutions de la Conférence économique internationale est, conçu dans un esprit pratique qui tient compte des possibilités actuelles de l'Institut et applique une méthode permettant de mettre ces possibilités à contribution par degrés, conformément au critère de graduabilité déjà indiqué.

A. — RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES.

Dans le chapitre précédent, nous avons fait observer que l'Institut ne peut raisonnablement entamer une action visant à un accroissement indéfini de la production agricole.

Toutefois, pour certains produits déterminés, il prend une position très nette, non seulement en vue de l'accroissement de la production, mais aussi de son amélioration et de sa standardisation. Nous avons déjà parlé de la *Conférence internationale du Blé* dont le retentissement a été considérable en raison du concours des savants et des techniciens les plus éminents du monde en matière de culture des céréales (1).

La Conférence a examiné sous tous ses aspects économiques et techniques le problème international du blé, et a conclu ses travaux par quelques résolutions de caractère pratique. Ces résolutions envisagent toute une activité de l'Institut international d'Agriculture, qui est condensée dans le vœu suivant :

« La Conférence internationale du Blé émet le vœu que le Comité Permanent de l'Institut international d'Agriculture

- 1) crée dans son Conseil international scientifique une commission chargée de s'occuper de tous les problèmes concernant le blé ;
- 2) organise une nouvelle Conférence internationale du Blé en 1929 ou 1930 ;
- 3) continue et complète l'enquête technique et économique internationale sur le blé ;
- 4) organise au sein de l'Institut un service spécial du blé chargé de coordonner les études et les recherches ainsi que les renseignements de tout ordre émanant des services techniques et économiques ;
- 5) sollicite de chaque pays intéressé, gouvernements, associations, groupements professionnels et personnalités les subsides nécessaires au bon fonctionnement de ce service spécial permanent de documentation ;
- 6) entre en relations avec les organisations nationales ou internationales des divers pays qui s'occupent des questions relatives au blé, à la farine et au pain ».

Quant au premier point, l'Institut a résolu la question en créant un *Comité international de coordination des essais du blé* composé des spécialistes les plus qualifiés de sa *Commission internationale pour la génétique et les semences*.

(1) Les ACTES de cette conférence sont en cours d'impression.